Schweizerisches Kompetenzzentrum für den Justizvollzug
Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales
Centro svizzero di competenze in materia d'esecuzione di sanzioni penali

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Le chemin est le but

Confucius
Philosophe chinois
(551 av; J-C. - 479 av. J-C.)

Film : Nouveau chemins en 2020 – rétrospective du personnel du CSCSP

- https://vimeo.com/562148042

Avenue Beauregard 11 | CH-1700 Fribourg
+41 26 425 44 00 | info@cscsp.ch
www.cscsp.ch

TEMPS FORTS **3**
Forum 2020 L'exécution des sanctions pénales face au changement numérique 3
Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales 4
Achèvement de la formation de base selon le nouveau modèle 5
Révision de la Formation de cadres : clôture des cursus pilotes 5
Révision de l'examen professionnel : première session conduite avec succès 6

ACTIVITÉS **7**
Formation 7
Formation de base 8
Formation de cadres 9
Secrétariat Examens 10
Activités de la Fep 11
Soutien aux projets et aux échanges 12
Atelier d'échanges entre chercheurs 13

PROJETS **14**
La question de l'assurance-maladie pour les personnes privées de liberté 14
Monitorage de la privation de liberté 16
Guide succinct pour le suicide assisté en détention 16
Personnes LGBTIQ+ en détention 17
Prise en charge psychiatrique en privation de liberté 17
Projet SI-ESP 18
Une nouvelle infrastructure informatique / Projet ICT 365 19
Nouveau bureau au CSCSP : association Electronic Monitoring (EM) 19
La médication en détention 20
Concept Security and Safety 20
Nouvel intranet du CSCSP 21

APERÇU **22**
Le mot de Fredy Fässler, président du Conseil de fondation du CSCSP, à propos de l'exercice 2020 22
Le CSCSP en 2020 : le regard de Patrick Cotti, Directeur 24
Notre organisation 26
À propos du personnel 26
Le Conseil de fondation en 2020 28

CHIFFRES **29**

PERSPECTIVES **34**
Planification de projet 2021 34
Forum de la détention et de la probation 2021 : Formation – Transformation 35
Projet New Learning et perspectives 35

IMPRESSUM **36**

TEMPS FORTS

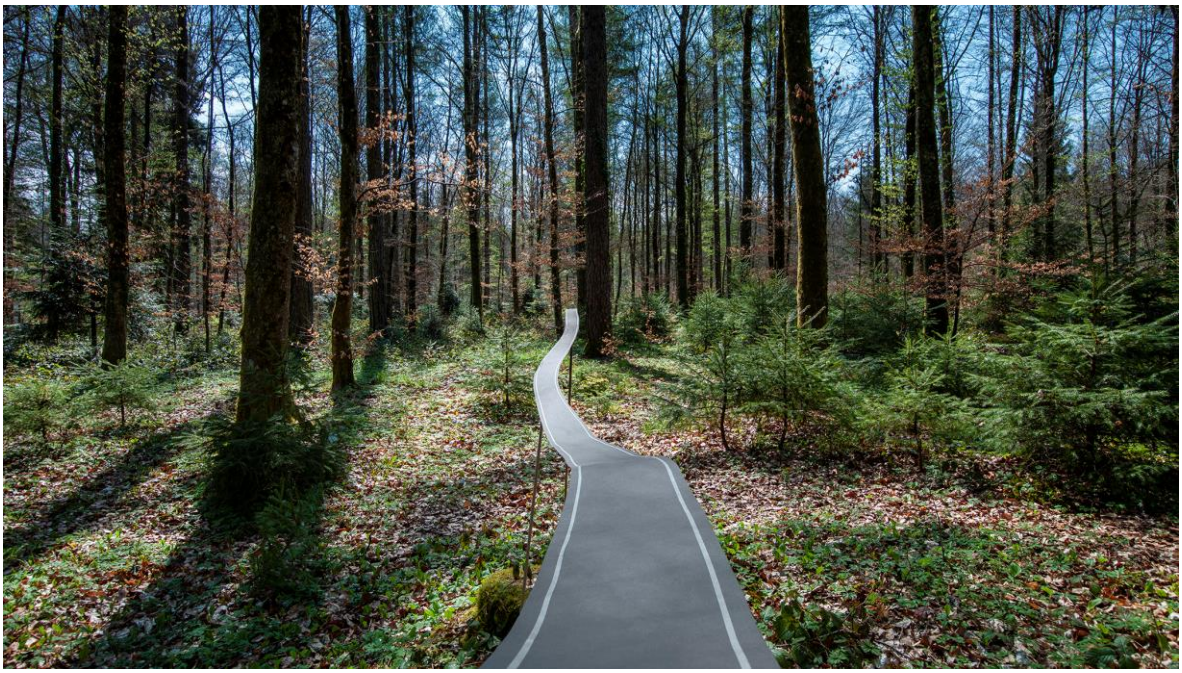

Thème 2020 : nouveaux chemins (photo CSCSP).

Forum 2020
L'exécution des sanctions pénales face au changement numérique

La 3ème édition du Forum de la détention et de la probation s'est tenue les 25 et 26 novembre 2020. Pour la première fois, l'évènement s'est déroulé entièrement dans un espace virtuel, ce qui a permis de réunir plus de 50 orateurs de renommée nationale et internationale dans 4 sessions plénières et 25 ateliers. Les participants ont pu communiquer avec les intervenants, s'informer des développements récents auprès des exposants et approfondir la thématique de la numérisation en consultant les ressources dans la médiathèque.

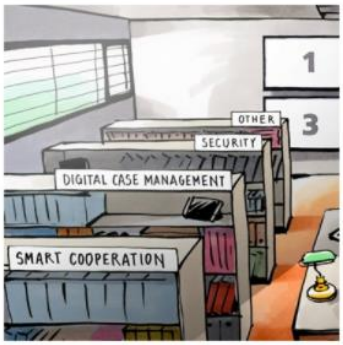

Au total, plus de 260 participants ont pris part à l'événement virtuel. Entre 5 et 30 participants ont pu rejoindre chacune des 48 sessions d'ateliers et partager leurs questionnements et expériences. Les débats ont mis en exergue les acquis, mais aussi les défis de la transformation numérique dans l'exécution des sanctions pénales.

Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales

Journée de réflexion et finalisation

Le 12 février 2020, le CSCSP a organisé une journée de réflexion qui lui a donné l'occasion de présenter les résultats provisoires du projet « Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans le cadre de l'exécution des sanctions pénales en Suisse ». Il s'agissait concrètement d'une analyse des instruments d'évaluation des risques et des méthodes de désengagement adaptés, du manuel sur la sécurité dynamique et d'un état des lieux de la formation de base et continue du personnel pénitentiaire et des représentantes et représentants religieux concernant ce sujet. Ce colloque a réuni des expert·e·s venu·e·s de l'ensemble de la Suisse et qui représentaient les milieux de la pratique au niveau cantonal et fédéral. L'objectif était de recueillir des avis quant aux produits présentés afin de poursuivre leur développement en fonction des attentes et des possibilités du terrain. Annie Devos, administratrice générale des Maisons de justice (Belgique), a tenu un discours introductif éloquent. Elle a souligné l'importance de renforcer l'État de droit dans le contexte de l'extrémisme violent, de mettre le travail de réinsertion sociale au premier plan et de ne pas tomber dans le piège de la peur et de la polarisation.

À la suite de la conférence, les avis des participant·e·s ont été compilés et soigneusement intégrés dans les rapports. Puis, le CSCSP a mis le fruit de ses travaux en consultation auprès des membres de la CCDJP, lesquel·le·s y ont réagi de manière très favorable. Enfin, en novembre 2020, les produits finaux ont été transmis à la CCDJP, qui avait les commandés ; celle-ci en a pris connaissance lors de son assemblée plénière et a validé leur publication. Ces documents devraient être rendus publics et paraître en 2021.

Achèvement de la formation de base selon le nouveau modèle

A la mi-juillet 2020, la première volée de participant·e·s à la formation de base (2018-2020) édictée par le nouveau Profil de qualification, a terminé son cursus de 15 semaines sur 2 ans.

Grâce à différentes évaluations, le département Formation de base a pu procéder à des révisions entre le début des formations 2018 et celles données jusqu'à ce jour. Ces améliorations ont concerné aussi bien le programme de formation que les contenus des supports ainsi que la didactique.

La comparaison entre les premières évaluations des participant·e·s de 2018 et celles de 2019 et 2020, ainsi que des évaluations des chargé·e·s de cours, des feedbacks des coaches de la pratique et/ou des établissements montre une évolution positive.

Les deux ans de collaboration avec les établissements de détention, les coaches de la pratique et les chargé·es de cours, ont permis de mettre en place cette formation basée sur le transfert de connaissances et de compétences dans la pratique.

Révision de la Formation de cadres : clôture des cursus pilotes

Pour les 21 participant·e·s germanophones et 14 participant·e·s francophones des deux cursus pilotes de la Formation de cadres révisée, cette deuxième année de formation a été intense. En janvier 2020, nous avons réuni pour la première fois les classes alémanique et romande durant la semaine de clôture du module « Gestion du personnel ». Dans le cadre de la preuve de compétence, les participant·e·s ont présenté, devant un public bilingue et en présence de différent·e·s membres de la commission d'assurance-qualité, les principales conclusions du stage de cadre qu'ils et elles ont effectué dans un établissement pénitentiaire hors de leurs cantons.

Les deux cursus pilotes de la Formation de cadres révisée ont pu s'achever peu avant la fin de l'année, et ce, dans les délais prévus.

En parallèle, les préparatifs des nouveaux cursus ont déjà repris. Le film publié au printemps 2020 et présentant des vidéos tournées pendant la semaine de formation de janvier a suscité un vif intérêt. Grâce au nombre élevé d'inscriptions qui s'est ensuivi, nous serons pour la première fois en mesure de conduire deux classes en allemand.

Révision de l'examen professionnel : première session conduite avec succès

133 agent·e·s de détention ont réussi l'examen professionnel correspondant au règlement révisé.

Le premier examen professionnel à être régi par le règlement révisé a eu lieu en septembre 2020. Les compétences opérationnelles de 154 candidat·e·s ont été évaluées par 51 expert·e·s d'examen, sous la surveillance de la Commission d'examen.

Cette session avait pour contenu :

- une épreuve écrite de trois heures avec neuf cas pratiques tirés de l'activité professionnelle,
- une étude de cas de deux heures sur les processus et activités principaux,
- trois postes d'examen avec des exercices oraux / pratiques : simulations opérationnelles, jeux de rôle et analyses vidéo.

Depuis lors, 133 candidat·e·s ont obtenu le titre d'« agente/agent de détention avec brevet fédéral ».

ACTIVITÉS

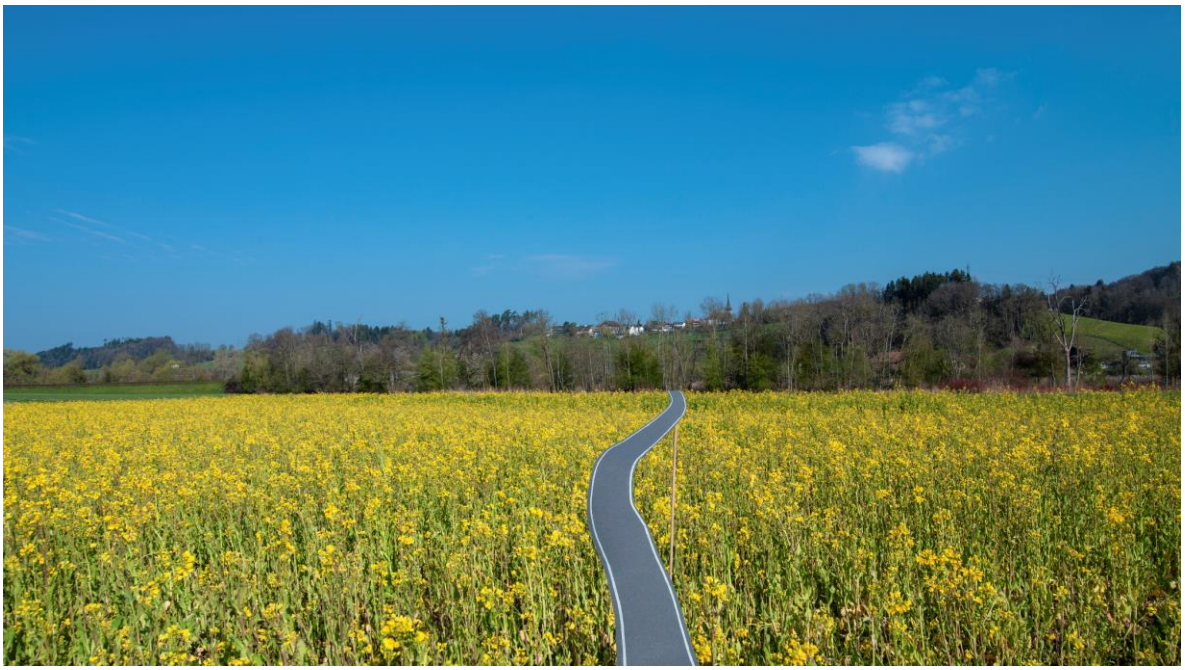

Thème 2020 : nouveaux chemins (photo CSCSP).

Formation

Maintien de l'offre de formation en dépit du Covid

L'année 2020 a été placée sous le signe du Covid 19. Un virus qui a non seulement bouleversé l'ensemble des cours, mais également provoqué des changements radicaux dans le même temps.
Au printemps de l'année dernière, le CSCSP a lui aussi été dépassé par cette nouvelle réalité. La vie publique s'est retrouvée en grande partie paralysée en raison de l'augmentation du risque d'infection. De même, les diverses mesures de formation et de formation continue en présentiel ont dû s'interrompre. Les différents départements ont donc cherché des solutions alternatives de type numérique afin de maintenir peu ou prou l'offre prévue.

Dans l'ensemble, le domaine Formations est parvenu à continuer de fournir ses principaux services, déployant pour cela de grands efforts. Ce maintien a nécessité un important renforcement des compétences pour la planification des offres d'apprentissage en ligne. Pendant le premier confinement du printemps 2020, l'apprentissage en ligne a été un nouveau défi à relever pour les chargé·e·s de cours et les participant·e·s. Les compétences ainsi acquises leur ont été très précieuses lors de la deuxième vague, en automne.

Il s'est depuis lors avéré, pour les collaboratrices et collaborateurs du CSCSP comme pour les participant·e·s, que l'apprentissage en ligne ne doit pas seulement être un fardeau, mais qu'il est surtout synonyme de nouvelles possibilités pour la formation. Le CSCSP évolue dans le sens de ce que l'on

appelle le new learning. Cette notion implique pour l'avenir d'organiser le paysage de la formation à l'aide de nouveaux formats et de nouveaux vecteurs de communication.

Formation de base

A mi-juillet 2020, 155 participant·e·s (93 alémaniques, 59 francophones et 3 italophones) de la volée 2018-2020 ont terminé leur formation de 15 semaines et ont obtenu l'attestation de réussite de la formation de base, l'une des conditions pour être admis à l'examen professionnel fédéral.

À la fin de l'été 2020, 95 participant·e·s de Suisse alémanique et 67 issu·e·s des cantons latins ont commencé la formation de base 2020-2022 au CSCSP. Réparties en neuf classes, ces personnes suivent à Fribourg un cursus qui les prépare à l'examen professionnel fédéral d'« agente de détention / agent de détention» de 2022.

Parallèlement, les 164 participant·e·s de la volée 2019-2021 ont poursuivi leur formation en deuxième année.

De bons résultats malgré la situation sanitaire liée à la Covid

De bons résultats concernant la formation de base interviennent malgré la situation sanitaire liée à la COVID. En effet, les participant·e·s des trois volées ont dû composer notamment avec des rattrapages de cours, des cours à distance et des travaux à effectuer seul·e·s, ce qui a généré une plus grande demande de soutien.

Afin de garantir une bonne qualité de la préparation des participant·e·s à l'examen professionnel fédéral, divers outils didactiques (Quizz-App, capsules vidéo, tableaux récapitulatifs, etc.) ont été mis en place pour parer à cette situation exceptionnelle. Ces outils seront réutilisables en temps « normal » ce qui est une vraie plus-value.

Parallèlement, le département Formation de base s'est également concentré sur la stratégie 2021-2024 ainsi que sur ses propres objectifs, qui sont liés notamment avec l'évaluation du premier examen professionnel.

Formation de cadres

Au début de l'année 2020, les participant·e·s ont suivi une introduction à l'intervision. Pendant toute l'année, ils et elles ont profité en petits groupes de sessions de conseil prodigués par des collègues, lesquelles ont également eu lieu en ligne.

Entre mars et mai, le programme prévu a dû être adapté en raison du Covid, et pour la première fois, participant·e·s et chargé·e·s de cours ont dû se réunir sous forme virtuelle. De plus, sur le plan du contenu, le sujet « Covid en exécution des sanctions pénales » a été abordé, et, dans le cadre de la preuve de compétence, des réflexions ont été menées sur la gestion de crise déployée pour y répondre.

Point positif : les blocs du module « Sécurité » axés sur la pratique ont été rattrapés par la suite, ce qui a permis aux participant·e·s de bénéficier d'un aperçu intéressant des Établissements de la plaine de l'Orbe et de l'établissement de Pöschwies.

Peu avant la fin de l'année, les deux cursus ont pu se terminer – en ligne – dans les délais prévus.
Au cours du dernier jour de formation, en présence des trois secrétaires de concordat, les participant·e·s ont mené des réflexions quant à leur développement personnel et à l'influence de ce cursus sur leur activité de cadre. Il était particulièrement réjouissant d'apprendre quels étaient les mesures et projets concrets grâce auxquels les établissements pénitentiaires ont eux aussi pu tirer profit.

Le 23 septembre 2020, les chargé·e·s de cours ont tenu une réunion afin d'évaluer ensemble la manière dont ils et elles sont intervenu·e·s dans le cursus révisé ainsi que pour se préparer aux nouvelles classes.

Film de présentation sur la formation de cadres 2019-2020

- https://vimeo.com/417781064

Secrétariat Examens

Les instances de l'Organe responsable [efsp] se sont réunies dans le cadre d'une assemblée des délégué·e·s en ligne, d'une séance en présentiel de la commission d'assurance-qualité, de trois séances du Comité par visioconférence et de trois réunions hybrides de la commission d'examen. L'examen professionnel et l'examen professionnel supérieur correspondant aux règlements d'examen révisés ont été au centre de ces discussions.

Un manuel d'environ 50 pages a été établi pour servir de base aux expert·e·s de l'examen professionnel et de l'examen professionnel supérieur.

Les candidat·e·s à ces deux examens ont bénéficié d'un examen blanc qui les a aidé·e·s à se faire une idée plus claire de l'examen concret et à se préparer au test final.

Pour les épreuves écrites de l'examen professionnel, en collaboration avec un groupe de travail composé de spécialistes de l'exécution des sanctions pénales, l'efsp a élaboré des cas pratiques tirés de l'activité professionnelle et une étude de cas axée sur les processus et activités principaux.

Des séquences vidéo ont été tournées dans la prison de Martigny avec des comédien·ne·s amateurs germanophones, francophones et italophones pour l'épreuve orale / pratique de l'examen professionnel. En outre, les scénarios des simulations opérationnelles, des jeux de rôle et tous les critères d'évaluation s'y rapportant ont été définis pour cette épreuve.

Pour les candidat·e·s à l'examen professionnel supérieur correspondant au règlement révisé, le travail dirigé sur un cas pratique et les études de cas ont été préparés.

Enfin, les documents d'examen destinés aux candidat·e·s à l'examen professionnel fondé sur l'ancien règlement ont eux aussi été établis.

Trois formations bilingues en présentiel dédiées aux 52 expert·e·s d'examen nouvellement recruté·e·s et aux membres de la commission d'examen ont été réalisées en collaboration avec un spécialiste de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP).

La session de l'examen professionnel correspondant au règlement révisé s'est déroulée en septembre, avec 154 candidat·e·s, 51 expert·e·s d'examen et six comédien·ne·s amateurs. La session d'examen conforme à l'ancien règlement (rattrapage) a été menée tout de suite après avec 20 candidat·e·s et 10 expert·e·s d'examen. Au total, 149 brevets fédéraux ont pu être décernés aux candidat·e·s ayant réussi l'examen professionnel.

Activités de la Fep

Établissements Fep

Durant l'année sous revue, 36 établissements ont proposé la Formation dans l'exécution des peines (Fep), dont 13 en Suisse romande et 23 en Suisse alémanique. À la fin de l'année, il existait ainsi 818 places de formation.

Au printemps, l'établissement pénitentiaire de Sennhof a fermé, son groupe de formation Fep disparaissant par conséquent lui aussi. En octobre, les cours de la Fep ont également été suspendus dans la prison de l'aéroport de Zurich, dédiée à la détention provisoire.

En janvier, la prison cantonale de Frauenfeld a quant à elle introduit cette offre en créant deux groupes de formation.

Le nouvel établissement de Cazis Tignez ayant été achevé à la fin de l'année 2019, il lui a été possible d'ouvrir son premier groupe de formation en mars 2020. Au cours du printemps, quatre autres s'y sont ajoutés.

Le centre de réhabilitation de Lutzenberg (AR), lié à notre service spécialisé par une convention de collaboration depuis 2015, a lui aussi organisé un groupe de formation selon le concept de la Fep.

Enseignant·e·s

En 2020, 51 enseignant·e·s ont travaillé pour la Fep. Le total exprimé en pourcentages de poste a augmenté pour atteindre 3040 % à la fin de l'année, l'éventail des taux d'occupation allant de 20 à 100 %. Seul·e·s quelques enseignant·e·s sont intervenu·e·s dans deux établissements à la fois.
Les enseignant·e·s dont le taux d'occupation était faible se sont tenu·e·s à disposition pour remplacer leurs collègues en cas de longue absence (p. ex., maladie).

Journées d'échange et de formation continue

Cinq journées d'échange obligatoires ont été prévues pour les échanges d'expériences, la gestion de la qualité et la formation continue. Étant donné la situation sanitaire, seules quatre de ces journées ont pu avoir lieu, en janvier, en septembre et en décembre, dont une en ligne. Deux journées de formation continue facultatives ont pu être organisées séparément selon la région linguistique, en mai et en octobre 2020, dont une en ligne.

Les journées d'échange ont porté sur les sujets suivants :

- L'avenir avec le CSCSP ;
- L'intervision ;
- Les futurs thèmes de la formation continue ;
- Le plan d'études Fep : preuves de compétence / formation professionnelle / numérisation ;
- L'évaluation en formation Fep : laboratoire d'échanges ;
- L'entretien d'enquête : quels outils utiliser ?
- Jouer, pratiquer et comprendre les mathématiques en coopération ;
- La formation interne Office 365.

Données générales sur les participant·e·s à la formation Fep

- Nombre total des participant·e·s recensé·e·s : 1789
- Sexe : 1634 hommes (91,3 %) et 155 femmes (8,7 %)
- Âge : âge moyen = 36,1 ans (âge médian = 34 ans), âge minimum = 16 ans, âge maximum = 84 ans.
- Régime de détention : exécution anticipée = 24,8 %, exécution normale = 59,6 %, mesures/ internement = 10,3 %, détention provisoire = 2,9 %, autres ou régime non indiqué = 2,5 %.
- Nationalité : 105 nationalités au total (y c. CH), part de personnes détenues étrangères = 76,5 %.
- Durée de la formation Fep en mois : durée moyenne = 11,3 mois (durée médiane = 4,0 mois), durée maximale = 48 mois, durée minimale = de 1 à 3 semaines.

Soutien aux projets et aux échanges

Le CSCSP soutient les échanges entre spécialistes et le développement de projets innovants par l'intermédiaire de deux instruments d'encouragement. Il dispose à cet effet d'un budget annuel de CHF 40 000 pour chaque instrument. Un projet ou un échange entre spécialistes approuvé par le CSCSP peut recevoir jusqu'à deux tranches de CHF 8000 par année. Il est possible de déposer des demandes de soutien chaque semestre, avec un délai de soumission au 31 mars et au 30 septembre.

En 2020, le Centre a soutenu les projets suivants :

- Simulation du flux de patients dans l'exécution des mesures en clinique. Services psychiatriques du canton d'Argovie, clinique de psychiatrie forensique ;
- Concept d'audit des standards de qualité à l'intention des établissements pénitentiaires privés pour personnes adultes. IGAplus – Interessengemeinschaft Aussenorientierter Vollzug (groupe d'intérêts pour l'exécution tournée vers l'extérieur)
- Livre pour enfants Tim et le mystère de la patte bleue. Association Perspective Proches et Prisons ;

- Publication du résumé de la thèse « La vie en internement ». Université de Berne ;
- Vérification de l'adaptation suisse de l'instrument MQPL+ au sein de l'établissement pénitentiaire de Hindelbank (BE). Université de Berne.

Demandes approuvées en matière d'échanges entre spécialistes 2020 :

- Échange entre spécialistes : Les défis de l'expulsion des détenus étrangers. Centre de psychiatrie forensique du Réseau fribourgeois de santé mentale ;
- Congrès annuel de la Conférence des médecins pénitentiaires suisses et du Forum du personnel soignant. Conférence des médecins pénitentiaires suisses.

Pour plus d'informations

- https://www.skjv.ch/fr/nos-services/soutien-aux-projets-et-aux-echanges

Atelier d'échanges entre chercheurs

L'atelier d'échanges entre chercheurs, un partage d'informations entre scientifiques menant en permanence des activités de recherche dans le domaine des privations de liberté, a eu lieu le 24 juin 2020. Il s'agit d'une rencontre que le CSCSP organise une fois par an. Les objectifs de l'atelier : présenter des informations sur des projets de recherche, terminés ou en cours, concernant des questions liées à l'exécution des sanctions pénales et mettre en réseau le CSCSP et les représentant·e·s de hautes écoles.

Au total, dix chercheuses et chercheurs ont fait le voyage à Fribourg en juin afin d'échanger avec des collaboratrices et collaborateurs du CSCSP à propos de leurs projets. Regula Fierzwengert en faisait partie : à cette occasion, la collaboratrice de l'unité Exécution des peines et mesures de l'Office fédéral de la justice a décrit l'instrument d'encouragement essentiel que sont les projets pilotes de cet office.

En sa qualité d'hôte, Laura von Mandach, responsable du domaine Connaissances spécialisées et analyse au CSCSP, a souhaité la bienvenue aux participant·e·s et souligné l'importance de la recherche actuelle pour le Centre, notamment pour l'élaboration de recommandations et de standards. Elle a également guidé l'ensemble de cette manifestation. Les chercheuses et chercheurs, pour leur part, ont exposé leurs projets actuels. Puis, les présentations ont été suivies de questions et de discussions animées. Enfin, les participant·e·s ont remercié le CSCSP de leur avoir donné l'occasion de mener ces échanges profitables.

Pour plus d'informations

- https://www.skjv.ch/fr/echanges/ateliers-dechanges-entre-chercheurs

PROJETS

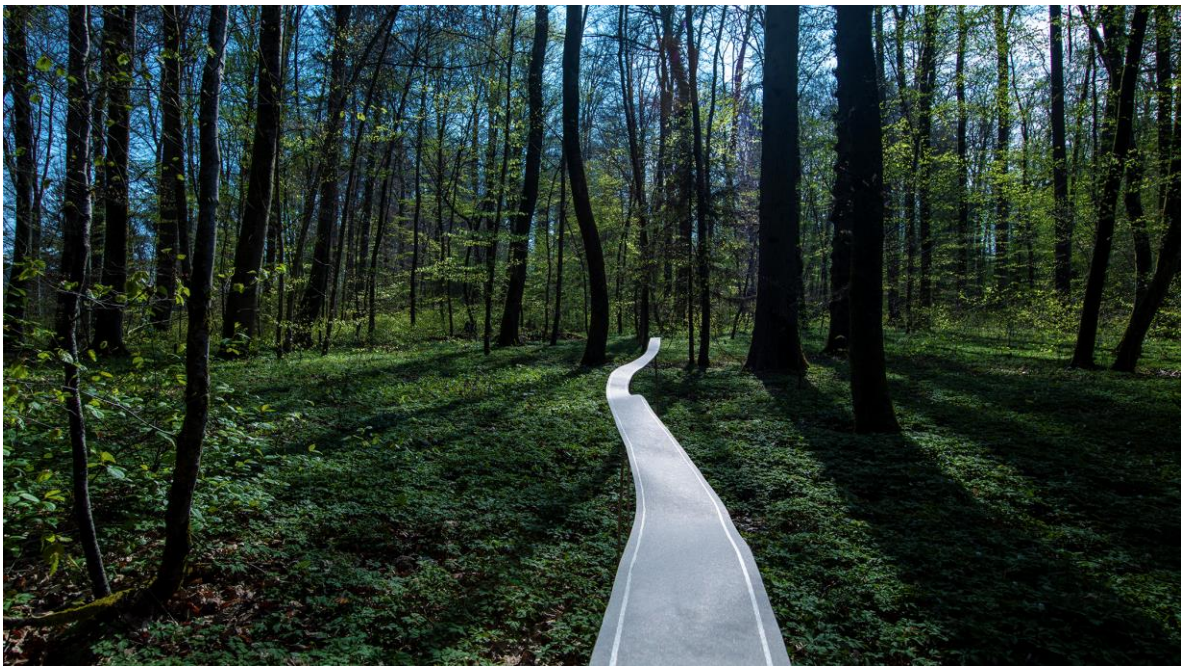

Thème 2020 : nouveaux chemins (photo CSCSP).

La question de l'assurance-maladie pour les personnes privées de liberté

Environ un tiers des personnes détenues en Suisse sont étrangères et n'ont pas de domicile civil dans ce pays. Elles ne sont donc ni soumises à l'obligation de souscrire une assurance-maladie ni assurées en cas de maladie. Étant donné cette situation, les autorités se penchent depuis plusieurs années sur deux questions fondamentales :

1. Dans quelle mesure convient-il de garantir des soins à ces personnes ?
2. Qui doit assumer les coûts y étant associés ?

Pour l'heure, aucune de ces deux questions n'a obtenu de réponse uniforme en Suisse.

S'appuyant sur un rapport qu'il a rédigé en février 2020, et par lequel il mettait en lumière la situation des cantons de Zurich, de Berne et de Vaud, le CSCSP a formulé une demande à l'égard du Comité de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) en juin 2020 : celle de le charger de réaliser un examen plus poussé quant à l'éventuelle mise en œuvre d'une extension de l'obligation de s'assurer aux personnes détenues non résidentes en Suisse. Une fois cette demande approuvée, le Centre a élaboré, en collaboration avec des représentant·e·s de la Confédération, de la Conférence de coordination des affaires pénitentiaires (CoCAP) et des cantons, un rapport complet sur l'extension de cette obligation. Ce document a pu être transmis à l'assemblée

d’automne de la CCDJP, en octobre 2020. En raison du coronavirus, la CCDJP a reporté le traitement de ce point à l’assemblée de printemps 2021.

Monitorage de la privation de liberté

À la fin de l'année 2020, le projet « Monitorage de la privation de liberté » (MPL) s'est terminé avec succès grâce à la réalisation de l'application du même nom. En collaboration étroite avec le groupe de travail lié au projet et avec les cantons, il a été possible d'établir le monitorage des capacités, qui avait valu jusqu'ici, sur une base de données pertinente, uniforme et dont la qualité méthodologique est élevée.

Le MPL permet de recenser les capacités et l'occupation des établissements pénitentiaires cantonaux de manière régulière et homogène à l'échelle nationale, mais également de compter le nombre de placements en institution non pénitentiaire. En outre, des informations sont relevées quant à l'évolution de l'offre dans les établissements cantonaux d'exécution de peines et de mesures.

Le MPL sera opérationnel à partir de janvier 2021. Reste notamment à adopter le plan relatif à l'utilisation et aux autorisations ainsi qu'à définir le contenu et la structure de chaque publication.

Guide succinct pour le suicide assisté en détention

En septembre 2020, en collaboration avec la Conférence de coordination des affaires pénitentiaires (CoCAP), le Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP) a publié un guide succinct sur l'aide au suicide pour les établissements de privation de liberté en Suisse. Si le recours au suicide assisté en prison devrait en principe être possible, les réglementations détaillées relèvent toutefois de la compétence des cantons.

Cette publication vient à la suite de la consultation des concordats d'exécution des peines et mesures concernant le document-cadre du CSCSP rédigé en 2019, mais également d'intenses débats entre spécialistes. Il s'avère que les avis divergent à propos des conditions et compétences liées à l'aide au suicide, tout comme pour ce qui est de son déroulement et du lieu de décès.

Le Comité de la CCDJP a discuté de ce sujet sensible en janvier 2020. Le présent guide, élaboré sur la base de cette discussion et en coopération avec la CCDJP, fixe les principes centraux à prendre en compte pour évaluer les demandes de suicide assisté en privation de liberté. Le CSCSP est soucieux de refléter un large consensus dans cette publication. Compte tenu de l'importance des enjeux éthiques soulevés, diverses questions demeurent toutefois ouvertes, dont la réponse appartient aux cantons.

Pour plus d'informations

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/2020-09_Guide_succinct.pdf

Personnes LGBTIQ+ en détention

Le CSCSP consolide son dossier thématique consacré aux personnes en situation de vulnérabilité en détention (telles que les personnes âgées et malades ou les personnes étrangères). Pour se faire, il élabore un catalogue de recommandations, en commençant par la question de la prise en charge des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexuées et queer (LGBTIQ+). Les personnes LGBTIQ+ font en effet face à des risques de discrimination fondée sur leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, et ont des besoins spécifiques, par exemple en termes de traitements pour les personnes transgenres. Cette année a ainsi vu le démarrage du projet, avec une recherche approfondie, des entretiens effectués auprès d'une quarantaine de professionnel·le·s, ainsi que la mise sur pieds d'un groupe de travail pluridisciplinaire. Le document-cadre qui en a résulté a été soumis à la fin de l'année aux Cantons dans le cadre d'une consultation, avec pour objectif de le publier courant 2021.

Lire la suite

- https://www.skjv.ch/fr/nos-themes/vulnerabilites-en-detention/personnes-lgbtiq

Prise en charge psychiatrique en privation de liberté

En 2017, la CCDJP a adopté le rapport relatif à l'hébergement, à la prise en charge et au traitement de délinquant·e·s souffrant de troubles psychiques dans le cadre de la privation de liberté. Parallèlement à ce rapport, le CSCSP a élaboré des recommandations sur les soins psychiatriques dispensés à ces personnes en détention. Ces recommandations se référaient aux précédents rapports de visite du comité du Conseil de l'Europe sur la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), qui critiquaient à plusieurs reprises la prise en charge psychiatrique des personnes détenues.

La consultation des concordats à propos de ces recommandations a montré que la qualité de la prise en charge psychiatrique varie considérablement d'un établissement de privation de liberté à l'autre, en fonction de la taille, du mandat, de l'infrastructure et des effectifs. Il semble également difficile de détecter à temps les troubles psychiques chez les personnes incarcérées et de placer ces dernières de manière adéquate.

Au printemps 2018, la CCDJP a confié au CSCSP le mandat de transposer le travail effectué jusqu'alors dans un document-cadre présentant des exemples pratiques sur la prise en charge psychiatrique en privation de liberté. L'objectif de cette publication interdisciplinaire est, d'une part, de conférer aux institutions une sécurité en matière d'action dans les relations avec les personnes détenues souffrant de troubles psychiques ou étant susceptibles d'en souffrir dans le cadre de la privation de liberté. D'autre part, il s'agissait de prendre en considération la critique du CPT et de pouvoir rendre compte d'une procédure interdisciplinaire consolidée entre la justice et la prise en charge psychiatrique dans le quotidien pénitentiaire. Ce manuel devrait être remis à la CCDJP à l'automne 2021.

Projet SI-ESP

Indicateurs de l'exécution des sanctions pénales

Le projet SI-ESP (système d'information de l'exécution des sanctions pénales) a été commandé par la CCDJP en novembre 2019. Dans le contexte de l'harmonisation et de la numérisation du système judiciaire, ce projet entend évaluer et mettre en œuvre le relevé, le traitement et l'analyse automatisés d'indicateurs pour l'exécution des sanctions pénales.

La phase préliminaire de SI-ESP, qui s'est achevée en 2020, montre dans quelle mesure il conviendrait d'harmoniser les contenus ainsi que de développer et d'étendre l'automatisation (optimisation des systèmes / processus). L'analyse de situation a exposé les environnements système et les environnements de reporting d'une sélection représentative de 12 cantons ainsi que des questions sur la bonne marche des affaires. Les questions spécifiques qui se posent chez les différentes parties prenantes, y compris les services fédéraux tels que l'OFS, ont été étudiées et décrites dans le contexte global du système judiciaire (programme HIJP).

L'analyse a révélé que le domaine avait besoin d'informations de niveau national mises à jour quotidiennement et qu'il souhaitait des rapports d'analyse périodiques ciblés. De plus, il conviendrait de déterminer ces indicateurs de manière systémique et automatisée. En automne 2020, la CCDJP a validé l'ouverture de la phase suivante sur la base du concept sommaire ayant été établi. L'objectif est, grâce à des projets pilotes, d'examiner la faisabilité des étapes d'automatisation et d'élaborer les programmes de fond détaillés.

Programme HIJP

- https://www.his-programm.ch/fr/

Une nouvelle infrastructure informatique / Projet ICT 365

Le nombre de collaboratrices et collaborateurs du CSCSP a fortement augmenté ces dernières années, notamment avec l'intégration de la formation en établissement pénitentiaire FEP. Ce développement a engendré un plus grand volume de données traitées. Afin d'assurer la stabilité du système informatique et la sécurité des données, une adaptation de l'infrastructure était nécessaire. C'est chose faite avec l'achèvement de la première étape du projet « ICT 365 ». En novembre 2020 a eu lieu la migration des serveurs dans le cloud et le remplacement de tous les ordinateurs ainsi que du réseau de transmission de données. Le nouvel environnement Microsoft 365 mis en place facilite le travail en équipe en interne ou avec les partenaires externes. Il permet de travailler de façon mobile en tout lieu.
Les téléphones fixes ont fait place à la téléphonie par l'ordinateur. L'infrastructure informatique est maintenant fournie et gérée sous forme de location par un partenaire suisse. Les données numériques sont stockées sur des serveurs en Suisse. Seuls les courriels se trouvent encore sur un serveur situé dans l'Union européenne. La deuxième phase du projet est en cours. Elle porte sur l'amélioration des principales applications « métiers » utilisées par le CSCSP et devrait aboutir fin 2021.

Nouveau bureau au CSCSP : association Electronic Monitoring (EM)

En février 2020 le bureau de la nouvelle association Electronic Monitoring (EM) a été créé au sein du CSCSP qui devient la plaque tournante administrative du projet EM. Celui-ci a comme objectif d'acquérir un système complet de surveillance électronique pour les 22 cantons membres de l'association. Le système doit être fonctionnel au 1er janvier 2023.

La phase de conception s'est déroulée selon le calendrier prévu. Au printemps tous les représentants cantonaux ont été nommés et leur première conférence a eu lieu. Ils ont reçu un questionnaire avec les exigences « de haut niveau » vis-à-vis du nouveau système.

Durant le courant de l'été 2020 les intérêts des différentes associations et fédérations (Association suisse des juges, Conférence des commandants des polices cantonales, FEDPOL, Conférence d'aide aux victimes, Offices cantonaux des migrations, Association suisse de justice juvénile, Conférence pour la protection des enfants et des adultes) ont été analysés. En outre, les représentants cantonaux ont procédé à un sondage des opinions des cantons. Sur la base de ces analyses, l'assemblée générale des membres a décidé en novembre que le système à acquérir devra être compatible avec une potentielle future centrale de surveillance.

En parallèle la question de la protection des données a été traitée lors de groupes de travail. Il en est résulté à l'automne un modèle de contrat entre l'association et le futur exploitant technique et

un concept SIPD (sûreté de l'information et protection des données). Celui-ci évoluera lors des phases ultérieures du projet.

Les concepts pour le développement du projet ont été finalisés à la fin du mois de septembre. Ils constituent les annexes des documents d'appel d'offres, en vue de leur approbation par le comité et de leur publication début 2021.

La médication en détention

Le CSCSP a travaillé en étroite collaboration avec les milieux de la pratique pour établir une palette de produits autour du sujet de la médication en détention. Parmi ces produits figurent un document de réflexion, des notices sur des questions importantes telles que la prescription, la préparation et la remise de médicaments, et des documents de formation pour l'enseignement donné dans l'enceinte des institutions. Les travaux concernent en premier lieu la prescription, la préparation et la remise de médicaments aux personnes incarcérées dans les établissements de privation de liberté.

La publication s'achèvera en 2021, et des préparatifs seront effectués en vue de l'application sur le terrain des principes exposés.

Concept Security and Safety

L'année dernière, bénéficiant d'un large soutien auprès des praticien·ne·s des institutions et des directions des offices cantonaux, le domaine de prestations Sécurité du CSCSP a élaboré le concept global de « Security & Safety » sous la conduite de Guido Sturny. Ce concept contient des documents visant à soutenir les institutions de privation de liberté dans les multiples aspects qui composent la garantie et le contrôle de la sécurité en leur sein. Elles peuvent également les utiliser en fonction de leurs besoins propres.

Le concept « Security & Safety » a été présenté à la CCDJP et à la FES dans le courant de l'année 2020, puis approuvé par le Conseil de fondation du CSCSP en décembre. Au printemps 2021, il sera transmis aux établissements de détention par l'intermédiaire des directions d'office. Ce projet n'est pas public, mais exclusivement destiné aux institutions suisses d'exécution des sanctions pénales.

Nouvel intranet du CSCSP

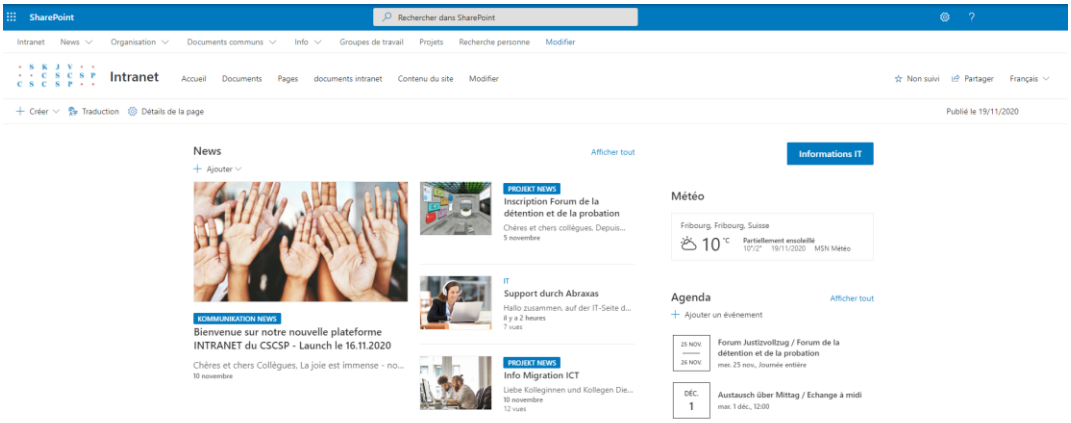

Depuis novembre 2020 le CSCSP dispose d'une plateforme intranet SharePoint développée dans le cadre du projet ICT 365. Celle-ci poursuit les objectifs de soutenir de manière optimale la communication interne et de favoriser la distribution et l'échange d'informations.

La structure de l'intranet est divisée en six chapitres : News, Organisation, Documents communs, Info, Groupes de travail et Projets. L'intranet a été développée par l'équipe de communication. La mise en œuvre technique a été réalisée avec des partenaires externes. 15 rédactrices et rédacteurs ont été formés à l'utilisation du système ainsi qu'aux aspects rédactionnels en ligne. Un manuel rédigé par la Communication leur a été mis à disposition. Ainsi chaque département peut contribuer activement au contenu. Une fonction commentaire permet de réagir aux publications ou de poser des questions. La plateforme offre également un outil de recherche performant et ciblé afin de trouver rapidement des documents, informations ou données de contact.

Pour que l'outil soutienne au mieux les activités du CSCSP d'autres fonctionnalités seront introduites par la suite et selon les besoins. Il est prévu de réaliser un sondage interne courant 2021.

APERÇU

Thème 2020 : nouveaux chemins (photo CSCSP).

Le mot de Fredy Fässler, président du Conseil de fondation du CSCSP, à propos de l'exercice 2020

En choisissant le thème de la « transformation numérique » pour le rendez-vous annuel du domaine de l'exécution des sanctions pénales en Suisse, le Forum de la détention et de la probation, le CSCSP a été en parfaite adéquation avec le cours des événements : l'organisation d'une plateforme au sein d'un environnement pénitentiaire virtuel a constitué un véritable point fort. En pleine pandémie de coronavirus, laquelle nous a contraint·e·s à mener nos échanges en ligne, le Centre a mené avec succès une conférence sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des outils numériques, et ce, par-delà les différences linguistiques et professionnelles ainsi que les frontières. Le monde du numérique est

une réalité pour les différents groupes professionnels, et la question de la réintégration des personnes détenues est intimement liée à celle de l'accès à un monde fonctionnant sur la base de cette technologie. La pertinence de cette mission est donc une évidence pour les praticien·ne·s, quel que soit leur échelon hiérarchique.

Grâce à la transition rendue nécessaire par le Covid, l'objectif du Centre consistant à proposer de plus en plus d'éléments de formation en ligne a pour ainsi dire été « catapulté » au rang de priorité dans son agenda. L'efficience des réunions en ligne a également servi dans le cadre des projets de coopération concernant le développement qualitatif de l'exécution des sanctions pénales. À cet égard, la méthode de travail du centre de compétences, incluant le travail mobile, a prouvé son utilité dans notre nouveau quotidien : nous avons pu profiter d'une collaboration stimulante avec tous ses groupes cibles. La qualité en est d'autant plus manifeste pour ce qui est des futures réunions en présentiel, qui ne seront toutefois plus systématiques.

Nous sommes fièr·e·s de la réception favorable que les groupes cibles et le public ont donnée à diverses publications du CSCSP liées au développement qualitatif, telles que les documents sur la prévention de la radicalisation, l'outil d'enseignement en ligne (e-learning) sur les Règles Nelson Mandela, le schéma détaillé de la conception de la sécurité en milieu carcéral ou le guide succinct pour le suicide assisté dans les institutions de privation de liberté. Nous avons hâte de connaître les résultats des travaux encore en cours, comme le traitement des « frais de santé dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales », les normes en matière d'assistance de probation, le manuel sur la prise en charge psychiatrique ou la gestion des personnes LGBTIQ+. Nous développons en outre une plateforme de données automatisée pour les principaux indicateurs clés de l'exécution des sanctions ; cette plateforme nous permettra de mener des analyses concrètes sur les évolutions en la matière.

Le centre de compétences est aujourd'hui constitué : depuis le début de l'année 2020, avec l'intégration du service spécialisé (anciennement « centre de compétence ») Fep dans le CSCSP, tous les domaines de prestations sont à Fribourg. L'agrandissement du Centre, passant à 120 collaboratrices et collaborateurs, a mis à l'épreuve l'agilité de cette organisation encore jeune, mais il s'agit d'un point que nous avons su bien gérer. Le Conseil de fondation s'est efforcé de différencier ses activités politiques de ses activités techniques. Il entend se restructurer en un organe simplifié doté de commissions consultatives. Dans le même temps, nous souhaitons résolument contribuer à la conception d'un système d'exécution des sanctions pénales progressiste.

Fredy Fässler
Président du Conseil de fondation du CSCSP

Le CSCSP en 2020 : le regard de Patrick Cotti, Directeur

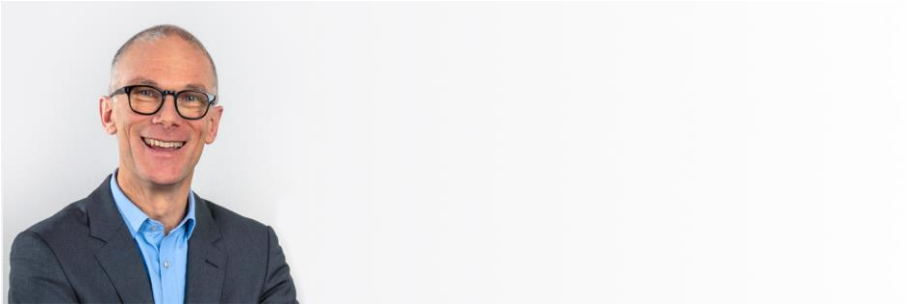

2020 aura été une année très difficile. Le coronavirus nous a imposé de nombreux défis, et je dois dire que je suis très fier de nous, car, grâce à la flexibilité dont nous avons su faire preuve, nous comptons de nombreuses réussites à notre actif. Sans travail d'équipe et sans l'engagement de toutes et tous, l'endurance et la coopération, nous ne serions pas allés aussi loin.

Nous avons rapidement mis sur pied une Task Force et géré la communication de crise. Le logiciel « Teams » a été mis en place plus tôt que prévu, nous permettant de communiquer les uns avec les autres et de nous réunir virtuellement. La situation était certes inhabituelle, mais nous sommes restés en contact. Il est important de pouvoir échanger. Nous avons dû réorganiser, repenser et replanifier bien des choses en peu de temps. Ainsi, grâce au fantastique engagement de l'équipe en charge du projet, la tenue en ligne du Forum de la détention et de la probation, qui semblait presque irréalisable au départ, a permis des ateliers et des échanges virtuels passionnants.

L'année 2020 – c'est là une autre de ses particularités – nous a obligés à instaurer d'autres modes de travail non seulement à l'interne, mais aussi dans le cadre de nos coopérations avec nos partenaires de l'exécution des sanctions pénales. La collaboration a souvent dû se mettre en place sans notre présence physique, que ce soit pour la formation des personnes détenues, pour le développement des bases de l'exécution des sanctions pénales dans le cadre de groupes de travail interdisciplinaires ou encore pour les formations dispensées sous forme de conférences en ligne.

Le 4 décembre, à l'occasion de la Journée du CSCSP, elle aussi tenue en ligne, nous avons passé en revue l'année écoulée et jeté un regard sur 2021. La manifestation a notamment porté sur le développement de notre propre personnel, de notre Campus de Fribourg et surtout sur les nouvelles formes de formation et de collaboration labellisées « New Work ».

Rétrospective 2020

Nous sommes parfaitement capables d'évoluer et de nous adapter :

- Nous avons réussi la grande migration ICT 365 en novembre ; un grand merci à l'équipe en charge du projet.
- Nous avons immédiatement réagi à l'arrivée de la pandémie en créant une Task Force dont la politique d'information a joué un rôle essentiel.
- Nous avons adapté la forme sous laquelle nos formations sont dispensées, et l'intégration des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs dans nos équipes a pu se faire avec peu d'échanges physiques.
- Nous nous sommes mis rapidement au télétravail et au travail mobile, ainsi qu'à l'utilisation de Teams pour les vidéoconférences et les échanges vidéo.
- Le sondage mené auprès du personnel à propos de cette période nous a donné des informations importantes pour la suite de la planification du campus et du travail mobile.
- Amélioration de la communication interne : l'équipe Communication a travaillé d'arrache-pied pour créer notre nouvelle plateforme intranet. Celle-ci offre une vue d'ensemble centralisée, et permet de réduire le nombre de mails en simplifiant l'accès à l'information.

Le Comité de direction a renforcé les thématiques RH et Communication en créant le CoDir+, où Karin Dadmal (RH) et Fabienne Ayer (Communication) ont été intégrées et travaillent activement à la mise en œuvre de la stratégie et sur les questions du moment. C'est là un pas important vers un pilotage agile de l'organisation.

La devise « Think CSCSP » signifie que nous menons et planifions ensemble la suite de notre développement, effort qui fait appel à la responsabilité individuelle de chacune et chacun d'entre nous.
Il s'agit de pouvoir réagir agilement aux besoins des acteurs très diversifiés que nous desservons.

Pour l'engagement de l'année dernière, je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, ainsi que toutes et tous nos partenaires pour leur précieuse collaboration.

Patrick Cotti
Directeur du CSCSP

Notre organisation

Organigramme 2020 du CSCSP

- https://www.skjv.ch/sites/default/files/documents/Organigramme_CSCSP_01032020_FR.pdf

Notre équipe

- https://www.skjv.ch/fr/qui-sommes-nous/organisation/lequipe

À propos du personnel

Répartition par taux d'occupation

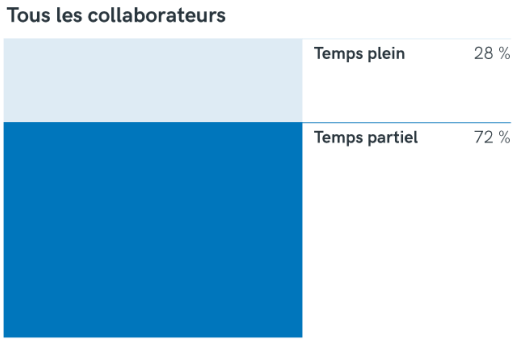

Répartition hommes / femmes au 31.12.2020

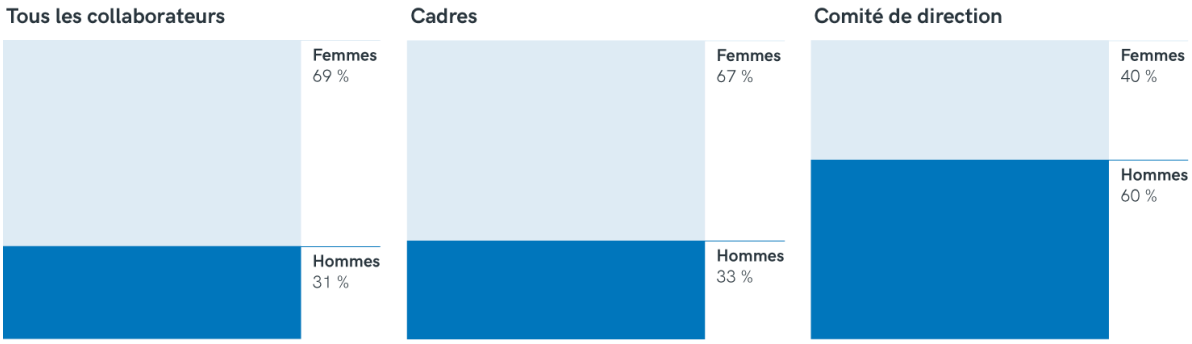

Répartition linguistique* au 31.12.2020

* Sans le romanche. L'appartenance à l'une des communautés linguistiques suisses a été définie, conformément à la pratique de l'administration fédérale, selon la première langue (langue dans laquelle on pense et que l'on maîtrise le mieux) et l'éventuelle deuxième langue (langue dans laquelle on pense et qu'on maîtrise presque comme la première langue). Le personnel bilingue a été rattaché à l'une des communautés linguistiques.

Répartition par classe d'âge au 31.12.2020

Tous les collaborateurs

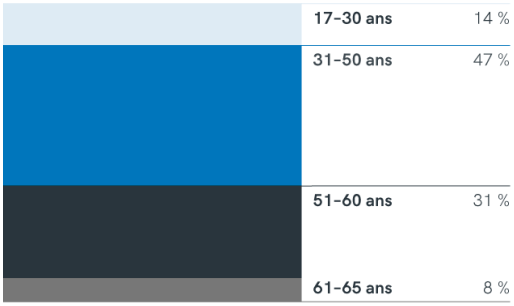

Le Conseil de fondation en 2020

Le Conseil de fondation se compose de 13 membres :

- un conseiller ou une conseillère d'État de chaque concordat (présidence / vice-présidence)
- un·e secrétaire par concordat
- deux représentant·e·s par concordat, dont au moins un directeur ou une directrice d'office chargée de l'exécution des peines et mesures
- un·e représentant·e de la Confédération

Membres du Conseil de fondation

- Fredy Fässler*, conseiller d'État du canton de Saint-Gall, président du Conseil de fondation
- Béatrice Métraux*, conseillère d'État du canton de Vaud, vice-présidente du Conseil de fondation
- Benjamin Brägger, Sekretär Strafvollzugkonkordat der Nordwest- und Innerschweiz
- Mathias Fässler, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Graubünden
- Ronald Gramigna, chef de l'unité Exécution des peines et mesures, Office fédéral de la justice
- Lukas Huber, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Basel-Stadt
- Karin Kayser-Frutschi, Regierungsrätin, Kanton Nidwalden
- Joe Keel, Sekretär Strafvollzugskonkordat der Ostschweiz
- Hans-Jürg Patzen, Amtsleiter Justizvollzug, Kanton Zürich
- Blaise Péquignot, secrétaire du Concordat pour la Suisse latine
- Georges Seewer, chef du Service de l'application des peines et mesures, canton du Valais
- Martin von Muralt, Directeur de la Prison de Champs-Dollon, Canton de Genève. (Martin von Muralt a été élu lors de la séance du 26 octobre 2020.
- Franz Walter, directeur de l'Établissement de détention fribourgeois, canton de Fribourg. (Franz Walter a quitté le Conseil de fondation le 31 août 2020).
- Beatrice Würsch, Leiterin Vollzugs- und Bewährungsdienst, Kanton Zug

* Membres du Bureau du Conseil de fondation

Participant aux séances du Conseil de fondation et du bureau avec voix consultative :

- Alain Hofer, secrétaire général adjoint de la CCDJP
- Patrick Cotti, directeur du CSCSP

Organisation Conseil de fondation

- https://www.skjv.ch/fr/qui-sommes-nous/organisation/conseil-de-fondation

CHIFFRES

Thème 2020 : nouveaux chemins (photo CSCSP).

Rapport de l'organe de révision

CORE

CORE
Fiduciaire Revicor SA

Avenue Beauregard 1
CH-1700 Fribourg

T +41 26 347 28 80
F +41 26 347 28 90

CHE-279.084.618 TVA

CORE
Services en fiduciaire

Comptabilité
Révision
Fiscalité & TVA
Conseil d'entreprise & juridique
Conseils prévoyance

Entreprise certifiée EXPERTsuisse et membre de FIDUCIAIRE | SUISSE

core-partner.ch

Fribourg, le 31 mars 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de fondation
Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP)
Fribourg

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Centre suisse de compétences en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP), comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement de comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Markus Jungo
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

pp Célien Berthold
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexe
Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Extrait des comptes 2020

	Effectif 2019	Effectif 2020	Différence
Charges de personnel	**6 561 504**	**11 665 842**	**5 104 338**
Charges salariales	5 402 318	10 368 541	4 966 223
Honoraires ch. de cours et traduct.	1 159 187	1 297 301	138 115
Autres charges	**2 486 865**	**3 190 982**	**704 118**
Charges courantes	**9 048 369**	**14 856 825**	**5 808 456**
Location et mobilier	1 085 899	1 123 073	37 174
Restauration et frais participants	520 067	429 197	-90 870
Prestations de tiers	193 116	764 955	571 839
Information et communication	236 057	220 148	-15 909
ICT et administration	367 684	418 612	50 928
Amortissements et ch. financières	84 042	234 998	150 956
Produits courants	**-9 818 006**	**-15 857 531**	**-6 039 525**
Résultat courant	**-769 637**	**-1 000 706**	**-231 069**
Cantons et confédération	-9 280 561	-15 167 435	-5 886 874
Autres produits	-537 445	-690 096	-152 651
Résultat extraordinaire	**621 964**	**520 099**	**-101 865**
Charges extraordinaires	655 504	1 053 641	398 137
Produits extraordinaires	-33 540	-533 543	-500 002
Excédent	**-147 673**	**-480 607**	**-332 934**

Recettes 2020

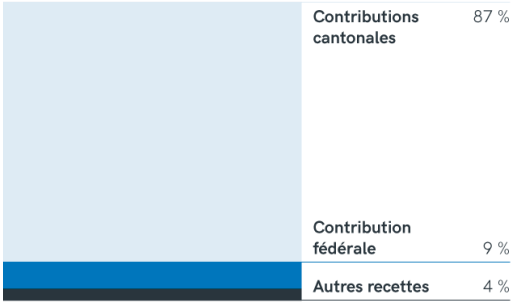

Charges 2020 par secteur

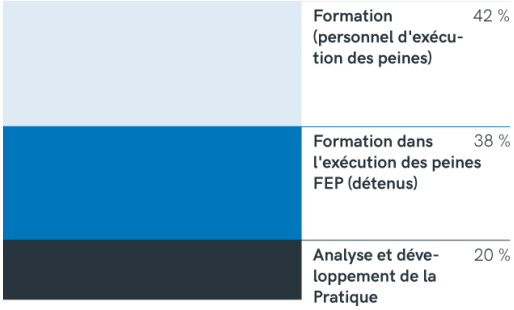

Charges 2020

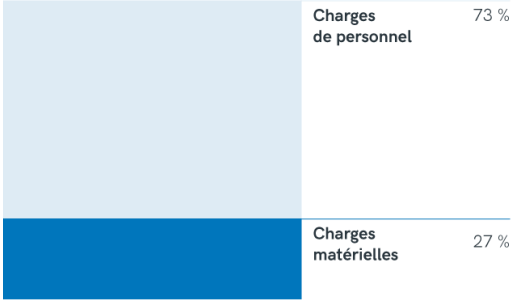

PERSPECTIVES

Thème 2020 : nouveaux chemins (photo CSCSP).

Planification de projet 2021

En 2021, le domaine de prestations Pratique et le domaine Connaissances spécialisées et analyse prévoient de mener les projets suivants en étroite coopération :

- « Congés pénitentiaires» : état des lieux des pratiques en vigueur,
- « Harmonisation de l'exécution de l'interdiction d'exercer une activité, de l'interdiction de contact et de l'interdiction géographique (art. 67 ss CP) »,
- « Personnes étrangères en privation de liberté » (dans le cadre du dossier « Vulnérabilités en détention »).

Au préalable, les propositions de projet seront soumises au Conseil de fondation pour examen et approbation. Ces projets ne se termineront probablement pas tous avant 2022.

Forum de la détention et de la probation 2021 : Formation – Transformation

Le quatrième Forum de la détention et de la probation, dédié au thème de la formation, aura lieu les 24 et 25 novembre 2021 au Centre de Congrès Beaulieu, à Lausanne.

Il donnera l'occasion d'aborder des questions d'actualité sous différents angles professionnels et institutionnels. Ainsi, quelles compétences y aura-t-il lieu de développer à l'avenir chez les personnes condamnées ? Quelles compétences sont et seront nécessaires de la part des professionnel·le·s du domaine pénitentiaire ? Voilà des interrogations auxquelles le forum fournira des réponses.

Forum de la détention et de la probation 2021

- https://www.skjv.ch/fr/echanges/forum-de-la-detention-et-de-la-probation/forum-2021

Projet New Learning et perspectives

Les futurs cycles et offres de formation du CSCSP doivent correspondre à une pratique moderne de l'exécution des peines et des mesures. À l'heure actuelle, la Formation prépare un nouveau concept fondé sur le blended learning ; en d'autres termes, un apprentissage mixte (également appelé apprentissage intégré). Le projet est nommé « New Learning ». À l'avenir, les cours en présentiel, l'enseignement à distance et les formats d'apprentissage numériques seront combinés. Il convient à cet effet de continuer à développer les instruments existants, comme les plateformes d'apprentissage, les vidéos, les forums interactifs ou encore les nouvelles méthodes du domaine de l'e-learning.
En 2020, le Covid a créé une incitation à élaborer de nouvelles formes d'apprentissage numériques.

IMPRESSUM

Responsabilité globale

Centre suisse de compétences en matière
d'exécution des sanctions pénales CSCSP
Avenue Beauregard 11
CH-1700 Fribourg
+41 26 425 44 00
medien@cscsp.ch I info@cscsp.ch

Concept / rédaction / design / textes

Communication CSCSP :
Fabienne Ayer (concept, rédaction, révision)
Christine Codourey (révision)
Marianne Schild (web / content Management)
Stefanie Daumüller (graphiques)

CSCSP : textes et traductions

Webdesign / mise en oeuvre technique

Liip

Photographies

Stefanie Daumüller CSCSP : les photos des chapitres sur le thème
(Temps forts, Activités, Projets, Aperçu, Chiffres, Perspectives).

Gabriele Ortner-Rosshoff: Photo dans le chapitre Aperçu – portrait de Patrick Cotti.

Anna-Tina Eberhard : Photo dans le chapitre Aperçu – portrait de Fredy Fässler

Blackpearl : Illustrations dans le chapitre Temps forts – Forum 2020

Film : Rapport d'activité 2020 CSCSP

Fabienne Ayer CSCSP : concept et rédaction
Jonas Schaller : concept, production et post-production

Le rapport d’activité est publié, en ligne, en allemand et en français.
La version allemande en ligne fait foi.